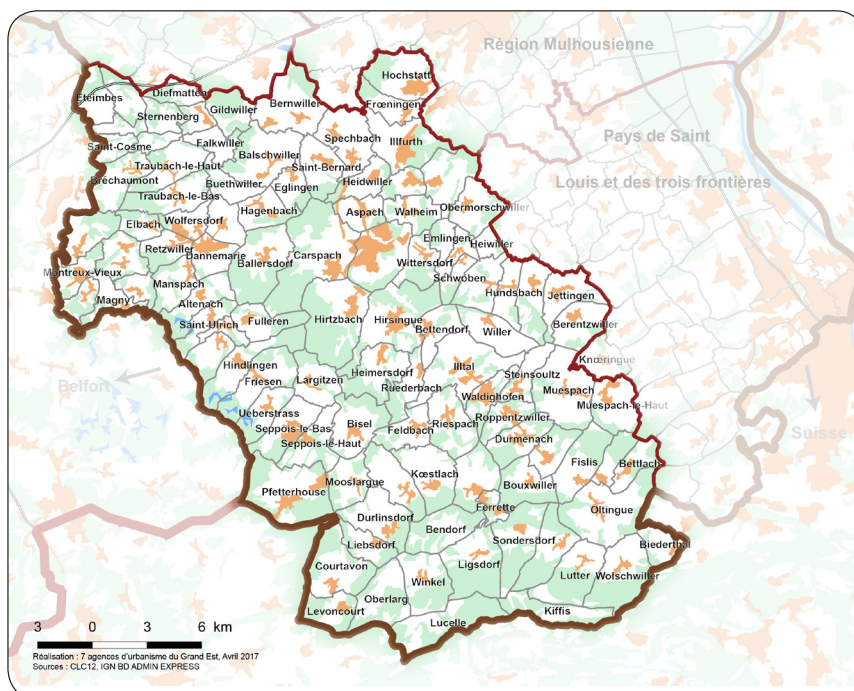


14 SCoT du Sundgau

CHIFFRES CLÉS

- **2** EPCI
- **108** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **69 540** habitants en 2013
- **15 9736** emplois en 2013
- **655** km²
- **59,4** km² urbanisés



PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement de la procédure :** SCoT Grenelle/ALUR arrêté le 30 mai 2016
- **Étapes de la vie du SCoT :** Révision prescrite le 31/05/2010- approbation prévue pour juin 2017
- **Structure porteuse :** Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau
- **Moyens humains pour la mise en oeuvre :**
 - 6 agents du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau
 - 2 chargés de missions à 50% du Pays du Sundgau
 - 1 Bureau d'études - questions d'aménagement du territoire et d'urbanisme (SIAM)
 - 1 Bureau d'études - volet environnemental (G2C)
- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre :**
 - Aide aux communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme ou de projets urbains d'ensemble (reconversion de firmes, éco-quartier, etc)
 - Aide aux communes ou intercommunalités dans la rédaction des OAP
- **Période de validité de la prospective SCoT :** 2016-2036 (20 années)

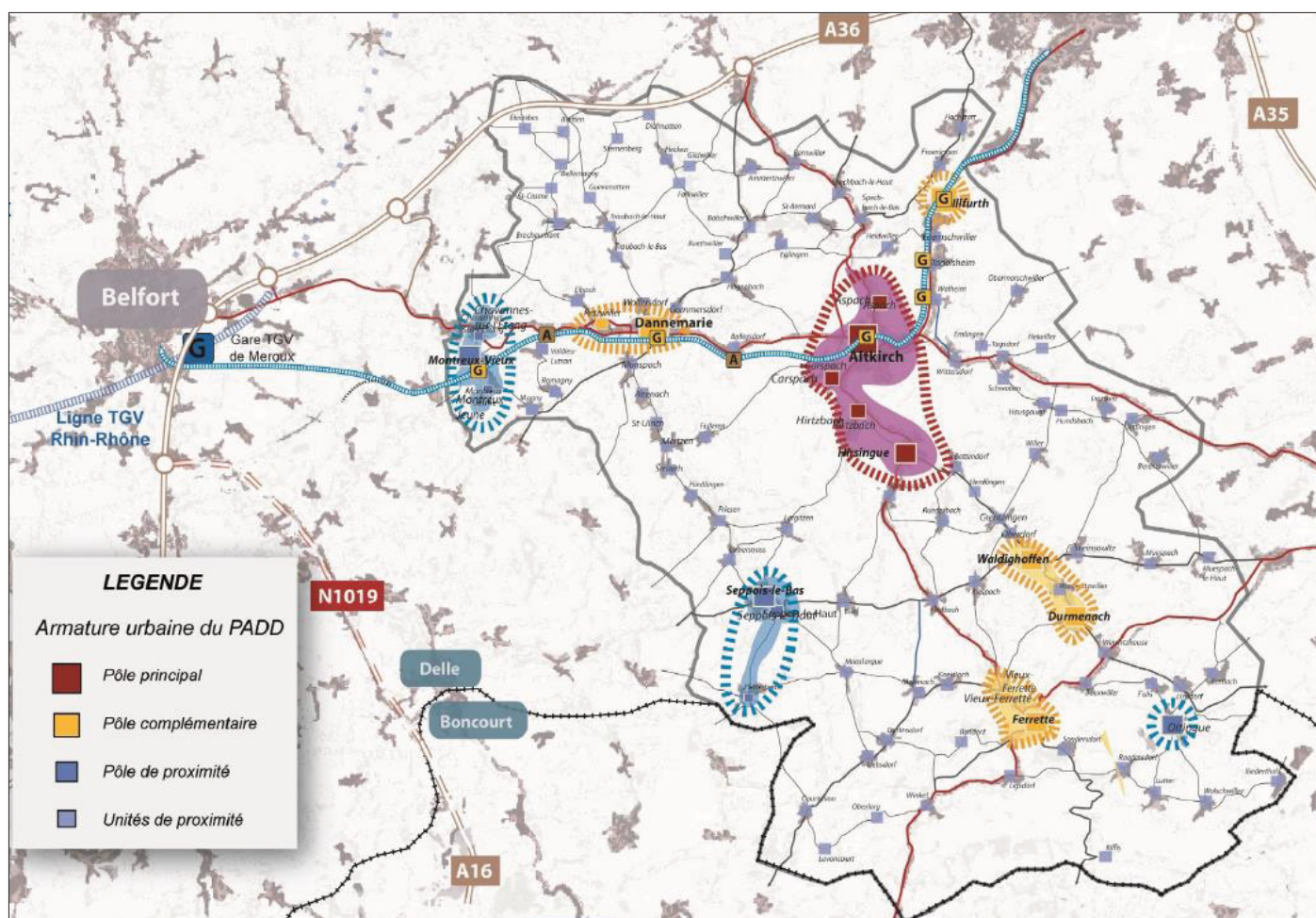
ARMATURE TERRITORIALE

> Ce que dit le PADD

- Définir une armature territoriale cohérente pour équilibrer le développement du territoire

> Orientations/Objectifs du DOO

- **Un pôle principal** : Altkirch, Hirsingue, Carspach, Aspach et Hirtzbach regroupent la majorité de l'offre en matière d'habitat et d'équipements. Sur ce pôle, il s'agit de conforter l'existant et de renforcer les fonctions centrales (commerces, parc de logements diversifié, établissements de formation, etc...) par un principe de renouvellement urbain et en permettant une extension de l'urbanisation maîtrisée
- **4 pôles complémentaires** : Illfurth, Dannemarie/Retzwiller, Waldighoffen/Roppentzwiller/Durmenach et Ferrette/Vieux Ferrette proposent une offre complémentaire au pôle principal en matière d'habitat, d'équipement et de services. Il s'agit de conforter leur rôle de relais fonctionnels en termes de services de proximité, d'offres de logements et de permettre la réalisation d'équipements dans une logique de complémentarité entre pôles
- **3 pôles de proximité** : Seppois le Bas/ Seppois le Haut/ Pfetterhouse, Montreux Jeune/ Montreux Vieux/ Chavannes sur l'Etang et Oltingue. Ces pôles constituent le premier niveau de proximité pour les bassins de villages proches. Ils doivent pouvoir se renforcer pour accroître leur capacité à équilibrer le développement des territoires de vie
- **88 unités de proximités** : les 88 villages participent à la dynamique de développement à travers une offre maîtrisée en matière d'habitat. La structuration des villages devra assurer un certain équilibre entre fonction résidentielle et développement de proximité (commerces, services, équipements)



DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- Retenir une croissance de 1% de la population comme prévision haute en moyenne sur 20 ans

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Non traduit en prescription*

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Adapter quantitativement et qualitativement les nouvelles constructions de logements aux demandes
- Poursuivre l'amélioration et la diversification de l'offre de logements

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Traduit en recommandation : programmer une production de 500 logements/an en moyenne dans les perspectives d'un scénario démographique haut(1%/an) qui s'appuie sur l'armature territoriale*
- *Le SCoT fixe des densités moyennes minimales brutes à respecter dans les nouvelles opérations de logement à l'échelle de l'ensemble des zones d'extension de l'urbanisation de la commune*
- *En dehors des opérations d'aménagement, le SCoT ne précise pas de norme quantifiée de densification à appliquer à des opérations individuelles. Cependant, il indique que ces opérations doivent être réalisées en tenant compte de l'orientation de l'économie du foncier : rechercher la réalisation d'opérations plus denses lorsque les conditions et l'environnement urbain le permettent*

Niveaux de l'armature urbaine	Densités (logements/ha)	Objectifs de production de logements neufs (/an)
Communes centres du Pôle principal	27	106
Communes périphériques du Pôle principal	20	
Communes centre des Pôles complémentaires	25	114
Communes périphériques des Pôles complémentaires	18	
Communes centre des Pôles de proximité	19	45
Communes périphériques des Pôles de proximité	17	
Unités de proximité	13	235

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Adopter un positionnement économique cohérent
- Permettre une visibilité de l'offre foncière à vocation économique : localisation, prix, équipements, potentiels humains, services, cadre de vie et savoir porter à connaissance ces données

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Les surfaces des zones d'activités existantes sont optimisées pour limiter la consommation foncière*
- *L'offre foncière nouvelle devra être diversifiée (taille et forme des parcelles) afin de répondre à l'ensemble des demandes*

ÉCONOMIE (SUITE)

> Ce que dit le PADD

- Faire de la réhabilitation des friches une priorité
- Engager une stratégie volontariste pour le maintien et le développement d'une offre commerciale de proximité de qualité dans les villages
- Soutenir les projets d'infrastructures commerciales d'envergure sur le pôle principal

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le choix des élus porte sur une offre foncière à vocation économique en une typologie différenciée en deux catégories :
 - les zones d'activité d'intérêts stratégiques (Diefmatten et Altkirch/Carspach)
 - les zones d'intérêt territorial qui sont des zones destinées à accueillir des projets de développement économique de taille plus modeste
- De nouvelles activités pourront être développées :
 - les activités tertiaires
 - l'économie résidentielle
 - les activités liées aux nouvelles technologies, à la communication, au télé-travail
 - les activités liées à l'environnement
 - les activités de sous-traitance, de recherche, de production ou d'appui aux activités situées dans les grands centres urbains entourant le territoire
- Le SCoT affirme l'objectif de conforter l'offre commerciale à travers l'amélioration de la réponse aux besoins de la population résidente et un développement commercial cohérent avec l'armature urbaine

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Non précisé

> Orientations/Objectifs du DOO

- Non précisé

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Proposer une offre foncière adaptée aux perspectives de développement et densifier l'habitat dans le respect des spécificités du territoire

> Orientations/Objectifs du DOO

- Lorsque les conditions de faisabilité seront réunies pour engager une opération de renouvellement urbain, celle-ci devra être programmée en priorité
- Lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme locaux, les communes ou intercommunalités compétentes devront en phase du diagnostic, effectuer un inventaire des disponibilités et potentialités des espaces urbains (espaces non construits, de faible densité, appelant une requalification, ect.)
- Le projet de SCoT fixe une consommation foncière maximale de 546 hectares entre 2016 et 2036, soit près de **28 hectares par an**

	Consommation foncière 2000-2008 (nb ha/an)	Consommation foncière projetée (nb ha/an)	Potentiel foncier existant (friches, dents creuses,...)
Habitat	51	23	Non déterminé
Économie		5	
Total		28	

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Poursuivre l'amélioration du maillage routier du territoire
- Encourager le développement d'une offre alternative à la voiture individuelle mieux adaptée au territoire et aux habitants
- Poursuivre le développement d'un réseau structuré de circulations douces et assurer une continuité dans les déplacements

> Orientations/Objectifs du DOO

- Le SCoT reprend à son compte l'ensemble des projets envisagés et restant à réaliser dans le Programme Pluriannuel d'Investissement Routier du Département du Haut-Rhin :
 - les avant-projets approuvés : liaison Altkirch-Mulhouse-Brunhaupt
 - les projets inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement Routier du Haut-Rhin : contournement Altkirch-Carspach-Hirtzbach, contournement de Tagsdorf et de Wittersdorf, puis requalibrage de la RD419, contournement d'Hirsingue et d'Altkirch entre Bettendorf et Heiwiller, liaison de la nouvelle RD 103 de Balschwiller à Retzwiller, contournement de Ferrette/Vieux-Ferrette
 - le projet déclaré d'utilité publique : déviation de la RD419 à hauteur de Ballersdorf
- Des aires de covoiturage seront réalisées. Elles sont implantées aux endroits les plus stratégiques (à proximité immédiate des zones d'emploi, d'études et de loisirs, d'une gare/ d'un arrêt de transport en commun, d'un échangeur, etc.)
- Les PLU et PLU(i) prévoient les réserves foncières pour créer des pistes cyclables fonctionnelles afin d'assurer une desserte sécurisée entre communes
- La circulation des piétons devra être facilitée par des aménagements adaptés (sécurité, etc.) dans les secteurs les plus dangereux

TRAME VERTE ET BLEUE

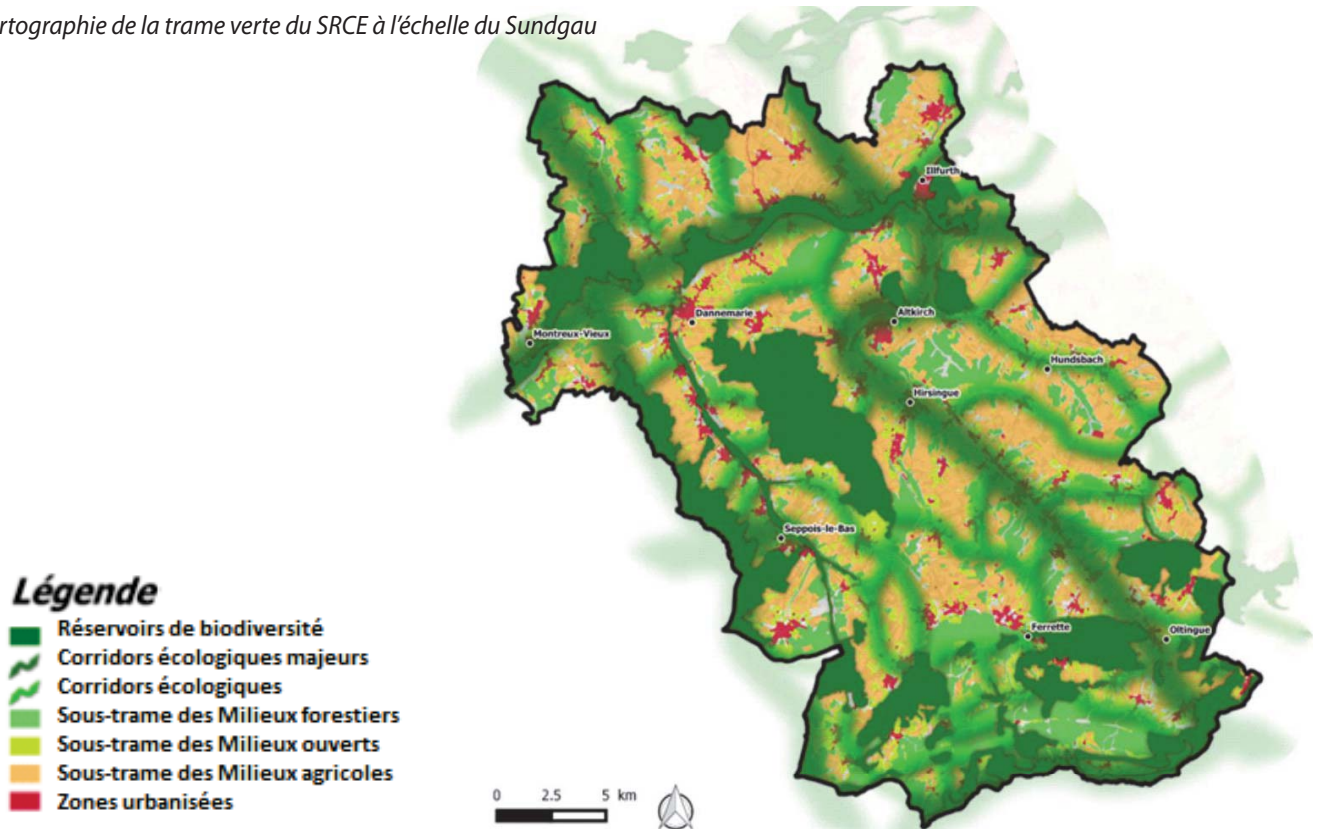
> Ce que dit le PADD

- Poursuivre le travail de préservation de la biodiversité du territoire
- Préserver les milieux aquatiques et humides remarquables du territoire
- Favoriser la gestion des espaces forestiers
- Préserver les espaces agricoles
- Préserver les fonctionnalités écologiques déterminantes et essentielles du territoire
- Préserver les fonctionnalités écologiques déterminantes et essentielles du territoire

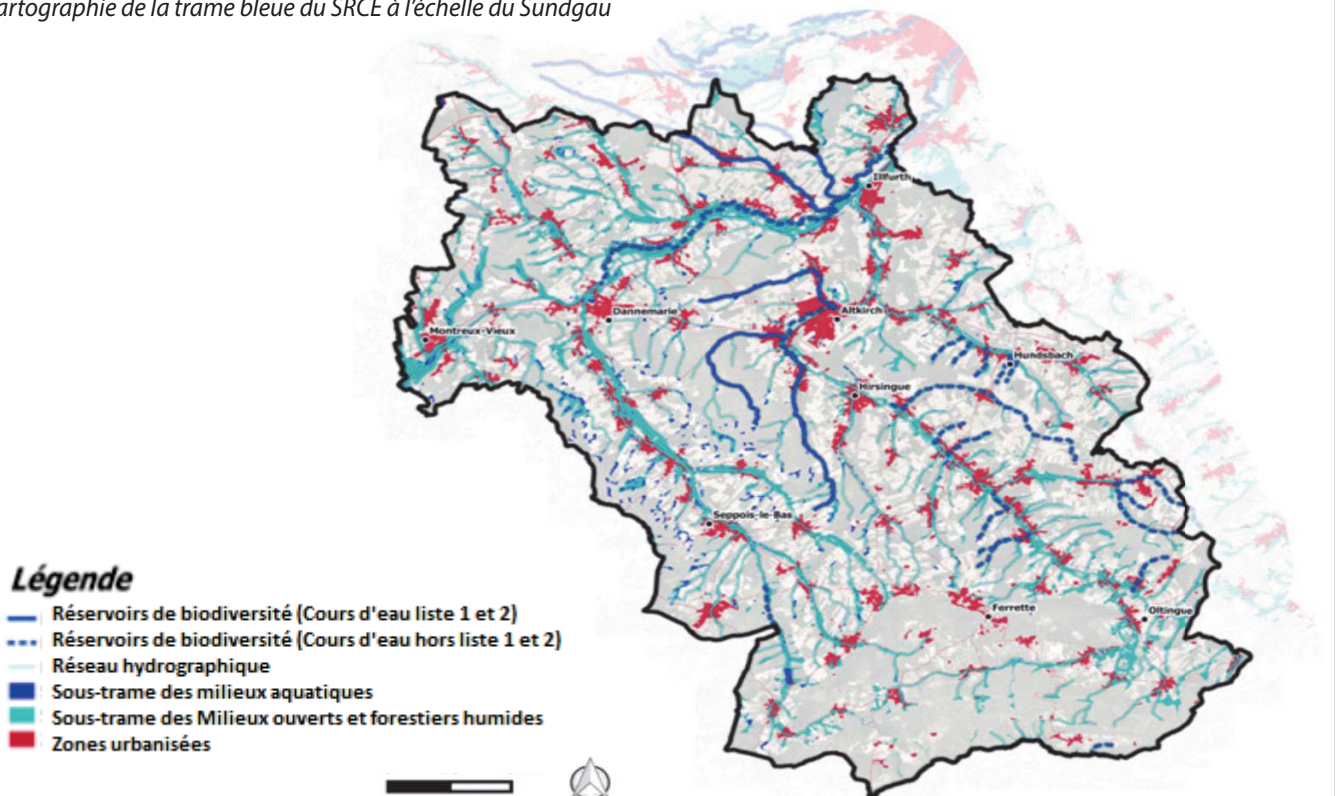
> Orientations/Objectifs du DOO

- Les collectivités veilleront dans leur document d'urbanisme à préserver les milieux les plus riches en biodiversité identifiés notamment à l'aide des outils de protection et d'inventaires existants
- Les collectivités intégreront dans leur document d'urbanisme les outils de protection réglementaire existants sur le territoire, à savoir la réserve naturelle régionale de Tagolsheim, la réserve biologique domaniale de la forêt communale de Wolschwiller et l'arrêté de protection de biotope le Buxberg.
- Les enjeux écologiques des 3 sites Natura 2000 et des espaces naturels sensibles du territoire seront pris en compte dans les documents d'urbanisme
- En dehors des espaces de protection et d'inventaires, les documents d'urbanisme des collectivités participeront à la protection des milieux riches en biodiversité à savoir notamment :
 - les milieux aquatiques et humides remarquables du territoire
 - la gestion adaptée des zones humides ordianaires dans les secteurs à urbaniser
 - les pelouses sèches calcaires présentes notamment dans le Jura Alsacien et le secteur de Tagolsheim
 - les milieux forestiers riches en biodiversité comme les hêtraies-sapinières du Jura Alsacien ou les aulnaies frênaies, pour lesquels une gestion écologique permettra l'établissement d'un cortège exhaustif d'espèces floristiques et faunistiques
- Les espaces agricoles, et particulièrement les zones herbagères qui contribuent au maintien des espaces ouverts et de la biodiversité associée seront préservés dans les documents d'urbanisme
- Les communes devront prévoir dans le cahier des charges de leur document d'urbanisme une étude d'identification des continuités écologiques du territoire

Cartographie de la trame verte du SRCE à l'échelle du Sundgau



Cartographie de la trame bleue du SRCE à l'échelle du Sundgau



CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Encourager la production d'énergie à partir de ressources renouvelables locales et poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité de l'air
- Favoriser un urbanisme économe en énergie

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Non traduit en prescriptions - uniquement des recommandations*

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Limiter l'exposition de la population aux risques et nuisances

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Les documents d'urbanisme prennent en considération l'ensemble des risques connus et les moyens de prévention envisageables en s'appuyant notamment sur les différents Plans de Prévention des Risques en vigueur (Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du district du Rhin ainsi que les Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) applicables sur le territoire du SCoT, etc.) et sur le Dossier départemental des Risques Majeurs (DDRM)*
- *Les documents d'urbanisme veilleront à identifier graphiquement les secteurs exposés aux risques d'inondation et de coulées de boue*
- *Les documents d'urbanisme définiront les règles adaptées à la nature des risques identifiés notamment en veillant à préserver les zones d'expansion des crues en milieu non urbanisé et de ne pas augmenter les enjeux en zones inondables qu'elles soient ou non concernées par un ouvrage de protection (digue)*
- *Un principe de non-urbanisation est requis dans les secteurs soumis aux risques liés aux inondations*
- *Lorsque des constructions nouvelles sont autorisées en zones inondables, des prescriptions visant à réduire au maximum la vulnérabilité du bâtiment seront définies*

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Quels sont les points forts de votre SCOT ?

- Revitalisation des centres-bourgs
- Requalification des friches du territoire
- Diversification de l'habitat
- Réduction de la consommation foncière
- Développement de solutions alternatives de déplacement
- Approche intégrée de l'aménagement

L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCoT n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- Le SRADET pourrait apporter une réelle plus-value pour mettre en oeuvre les orientations des SCoT
- Les SCoT donnent des orientations contraignantes pour les Communes et pour les Intercommunalités
- Le SRADET pourrait être l'occasion de flécher des lignes de financement pour mettre en oeuvre les objectifs des SCoT
- La question des transports est assez significative de la limite des SCoT. Tous les documents affichent la volonté de réduire l'utilisation de la voiture individuelle mais en même temps un SCoT n'est pas un document contractuel avec des moyens financiers de mise en oeuvre

Le contenu du SCoT traduit-il une approche des thématiques convergente avec les approches des SCoT voisins ?

- Tous les SCoT affichent les objectifs d'un développement durable. Cela se manifeste par la réduction de la consommation foncière, l'intégration des Trames-Vertes et leurs déclinaisons ou encore la corrélation entre construction de logements et desserte en transports publics.

Le SCoT d'identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCoT ? Lesquels ?

- On retrouve des grandes généralités communes à beaucoup de SCoT tel que la question des dessertes en TC mais les réponses sont spécifiques à chaque contexte

Le contenu du SCoT fait-il ressortir des territoires pertinents porteurs d'enjeux régionaux partagés (logiques d'axes, de bassin de vie, ...) ?

- Le développement d'un axe potentiel entre Altkirch et la métropole trinationale de Bâle en Bus à Haut-Niveau de Service.
- Le projet de reconversion de la friche Ferrette avec ateliers d'artistes, ateliers d'artisans, pôles scolaires bi-lingues et éco-quartier

Synthèse réalisée par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, 33 avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE

Tél. : 03 69 77 60 70 - Fax : 03 69 77 60 71

Janvier 2017

Cartographies : Ludovic Hoerd, SIGiste

Analyse et rédaction : Jennifer KEITH, cheffe de projet et Floriane KLING, assistante chargée d'études

jennifer.keith@aurm.org - 03 69 77 60 82

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.